



NOTE D'ORIENTATION 2016-18

IDENTITÉ, OBJECTIFS ET VALEURS

Le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl (CBCS) est une plate-forme de contact entre les principales organisations privées francophones et bicommunautaires de l'action sociale et de la santé ambulatoire en Région de Bruxelles-Capitale. L'adhésion au CBCS est libre et volontaire.

Le CBCS questionne le travail psycho-médicosocial et les politiques publiques concernées via le partage d'informations, l'initiation de rencontres et de collaborations. Le CBCS favorise les échanges d'idées et d'informations entre professionnels. Plate-forme pluraliste et indépendante, elle permet aux associations de mieux se connaître grâce à la création de nouveaux espaces de rencontres (groupes de travail, rencontres-débats, articles, ...), participe au croisement des regards, suscite de nouvelles articulations entre secteurs qui ne travaillent pas forcément ensemble.

Le CBCS soutient et défend les droits sociaux et économiques des personnes fragilisées par le mode d'organisation de notre société, laquelle est aujourd'hui basée sur la compétition et la responsabilité individuelle. Le CBCS est attentif à mettre en lumière la part de responsabilité de ce mode d'organisation sociale dans les processus qui mènent aux inégalités sociales et économiques. Il vise par ce biais l'avènement d'un mode d'organisation de la société plus solidaire.

Organisme intersectoriel de coordination agréé par la Commission communautaire française

Rue Mercelis 27 - 1050 Bruxelles

Tel. : +32 (0)2 511.89.59 - Courriel : info@cbcs.be

MISSIONS

STATUTS

Article 3

L'association se rattache aux principes de la liberté et de l'égalité et marque sa volonté de construire, dans la tolérance et le respect de la personne, une société juste, démocratique et solidaire, assurant à chacun des droits égaux, la liberté de pensée et d'expression.

L'association a pour but de réunir en un organe de coordination, concertation et information, les délégués des institutions sociales francophones et bilingues de droit privé actives sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Elle a également pour but de représenter les associations francophones et bilingues de droit privé et de défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics.

L'association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son but. Elle peut prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son but. L'association peut établir toute collaboration qu'elle juge utile pour la réalisation de son but.

DÉCRET

Le CBCS est agréé en tant qu'organisme intersectoriel de coordination dans le cadre du Décret Cocof du 05 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé, dit décret « ambulatoire ».

Art. 144. du décret

En dérogation de l'article 143, le Collège peut également agréer un organisme intersectoriel de coordination selon les critères et modalités qu'il détermine.

Art. 82. §1er de l'Arrêté d'application

En application de l'art 144 du décret, l'organisme intersectoriel de coordination dont tous les services ambulatoires agréés peuvent être membres de droit à condition qu'ils en fassent la demande, rassemble et soutient au moins 50% des services ambulatoires agréés et au moins 9 secteurs tels que définis à l'art 2, 5° du décret.

§2 L'organisme intersectoriel de coordination développe une coordination avec les secteurs de l'aide aux personnes handicapées, de la cohésion sociale et de l'insertion socioprofessionnelle.

§3 Il peut en outre développer des coordinations avec tout autre secteur concerné par la population bruxelloise.

ACTIONS

Les 3 activités investies par le CBCS sont :

- *L'information et la promotion des initiatives sociales et de santé à destination des professionnels, futurs professionnels et d'un large public par l'édition d'informations ;*
- *Le soutien au dialogue sociopolitique sur une base pluraliste et intersectorielle via, notamment, l'organisation de groupes de travail et de conférences-débats ;*
- *La promotion d'une démarche transversale d'évaluation qualitative d'une ou plusieurs thématiques retenues par le Collège francophone de la Région de Bruxelles-Capitale en vertu du 'décret ambulatoire'*

Stratégiquement, il s'agit de faire converger ces trois activités afin qu'elles puissent se renforcer mutuellement. Les moyens du CBCS sont trop limités que pour cloisonner les 3 types d'activités.

Les activités du CBCS se centreront sur des thématiques importantes en lien direct avec la VIe Réforme de l'Etat - laquelle affirme le fait régional. Le CBCS restera attentif à refléter la pluralité des points de vue. Certains sujets apparaissent déjà comme fondamentaux : la politique de mise à l'emploi, la politique du logement, le travail en réseau dans le cadre de la lutte contre les inégalités sociales, le renforcement de l'articulation des problématiques sociales et santé ambulatoires et le maintien à domicile comme alternative à la maison de repos en sont cinq parmi d'autres.

Partant du constat que les professionnels de terrain ont besoin d'une vision transversale des politiques régionales et méconnaissent bien souvent les outils et moyens à disposition des pouvoirs publics pour les mettre en œuvre, **il s'agira, pour chaque thématique de se poser la question de la vision politique, d'identifier et de présenter les acteurs, et d'interroger l'articulation public – associatif.**

INFORMER ET ANALYSER

Voir : <http://cbcs.be/A-propos-de-nos-publications>

Si les Rencontres irisées pourront aborder ces thématiques par le versant institutionnel, les publications seront, elles, majoritairement le reflet de la parole et des expériences de terrain.

Nos publications - Revue papier BIS, dossiers, analyses, interviews, brèves - informent et/ou questionnent sur les sujets qui font l'actualité dans les matières du social, au sens large, et de la santé ambulatoire à Bruxelles.

Nous nous adressons aux intervenants (travailleurs de terrain, professionnels en formation, bénévoles...), aux pouvoirs publics, aux médias, et à toute personne intéressée par les thématiques traitées.

Voir : <http://cbcs.be/Articuler-les-differents-secteurs>

L'INTERFÉDÉRATION AMBULATOIRE (IFA)

L'Interfédération ambulatoire est un groupe de travail permanent mis en place et coordonné par le CBCS dans le cadre de sa mission d'organisme intersectoriel de coordination (décret ambulatoire Cocof). Les thématiques abordées sont en lien direct avec ce décret et sa mise en œuvre.

Cette inter-fédération est composée des organismes sectoriels de représentation et de coordination des secteurs du décret 'Ambulatoire' : FdSS, FLCPF, FMM, FEDITO, LBFSM/FSSMB, FBSP, CAMD et FSB. La FBCCSSD, bien que non agréée, participe activement aux réunions. L'AMA est invitée.

L'IFA soutient, favorise et promeut le travail intersectoriel via le dialogue et la concertation des représentants sectoriels. L'IFA n'est pas légitime pour intervenir dans un dossier sectoriel.

L'INTERFÉDÉRATION SOCIALE (IFS)

Cette inter-fédération est composée des fédérations Sociales et Famille agréées par la CoCoF : FdSS, FLCPF, AMA, CAMD et FSB. Elle a pour objet l'échange d'informations, la concertation sur des matières relevant de l'Action sociale et de la Famille et favorise la prise en compte de la dimension transversale des missions dévolues aux secteurs représentés.

De plus en plus, les réunions de l'IFS se « fondent » dans les réunions de l'IFA, par souci de transversalité et de transparence.

LA PLASTIC

Le CBCS a initié une plateforme associative de suivi du transfert et de l'implémentation en Région de Bruxelles-Capitale des compétences suite à la VI^e réforme de l'Etat. La PLASTIC fonctionne grâce à un budget d'initiative depuis 2014.

Les représentants des secteurs suivants participent activement aux travaux de la PLASTIC : social/santé ambulatoire, personnes handicapées, promotion de la santé, IHP. Des représentants du SETCa, de la CNE, de la FASS, de la section CPAS de l'AVCB et des Mutualités chrétiennes et socialistes sont également invités aux réunions et en reçoivent les PV.

Le caractère informel de cette concertation est un atout majeur pour travailler en confiance sur un assez long terme.

Après une première période centrée sur la compréhension et la diffusion d'informations relatives aux effets de la VI^{ème} réforme de l'Etat sur les politiques social/santé bruxelloises, les activités de la PLASTIC s'étendront à la recherche et l'analyse de solutions concrètes sur le terrain qui puissent répondre aux nouveaux défis de la situation socio-sanitaire et s'inscrire dans une réalité institutionnelle renouvelée.

L'objectif de la PLASTIC est la mise en question des conditions pratique de la transversalité afin de concourir à son amélioration.

Le projet s'appuie sur une méthodologie en trois volets à propos de trois problématiques partagées par l'ensemble des secteurs. La méthodologie se décompose en :

- *Identification de l'existant*
- *Repérage des innovations en social/santé et des bonnes pratiques, analyse des conditions de succès*
- *Discussion critique de ces bonnes pratiques.*

Les trois thématiques étudiées seront :

- *L'accessibilité et la réorientation*
- *Les offres conjointes*
- *La territorialisation.*

La méthode de travail répond à deux exigences fortes : prendre appui sur une large concertation, aboutir à des propositions concrètes. Les résultats seront exposés sous formes de propositions/recommandations à l'adresse des secteurs et des pouvoirs publics. Une publication permettra la médiatisation de celles-ci.

LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION QUALITATIVE TRANSVERSALE (DEQ-T)

Le décret ambulatorio introduit la « démarche d'évaluation qualitative » dans les secteurs. Cette dernière se décompose en une démarche d'évaluation qualitative (DEQ-L) par service agréé et une démarche transversale d'évaluation qualitative (DEQ-T). Processus d'autoévaluation, la DEQ-L vise l'amélioration du service proposé aux bénéficiaires et à la population dans son ensemble en termes de prévention, d'aide ou de soin, compte tenu des moyens disponibles en effectifs, ressources financières et structures.

Poursuivant le même objectif, l'organisme intersectoriel de coordination CBCS promeut une DEQ-T, transversale aux secteurs du décret. Les travaux de la DEQ-T, encadrée par les partenaires sociaux, concourent à éclairer les secteurs et l'autorité politique sur les dimensions d'accessibilité de l'offre de services mise en corrélation avec la pénibilité du travail.

La DEQ-T3 (2017-2019) donnera aux travailleurs des secteurs social/santé ambulatorio des clés de compréhension de l'impact de la VIe Réforme de l'Etat sur leur travail. **Articuler en connaissance de causes les problématiques des secteurs social/santé aux compétences régionales et permettre aux professionnels de mieux comprendre et réfléchir les enjeux pour agir sur ceux-ci plus efficacement sont les dimensions au centre du projet.**

LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION QUALITATIVE LOCALE (DEQ-L)

La DEQ-L 2017-19 du CBCS se composera d'une partie collective avec les fédérations sectorielles membres de l'IFA et d'une partie tournée vers la communication interne.

DEQ collective :

Le CBCS, en collaboration avec des fédérations sectorielles et, éventuellement, d'autres organisations, mettra tout en œuvre pour créer une « **maison des fédérations** », avec le double objectif de faciliter la transversalité, l'éclosion de projets communs, et de mettre en place un dispositif de mutualisation de moyens humain et financier.

DEQ interne :

L'équipe du CBCS ambitionne d'optimiser les liens avec les 170 associations membres de l'assemblée générale.

Il s'agit ici de pouvoir répondre aux 3 questions suivantes :

1. Quelle est l'évolution qualitative des interactions entre le CBCS et ses membres (circulation de l'information, participation aux projets, sentiment d'appartenance) ? Cela doit-il être amélioré ? Et si oui, que mettre en place ?
2. Les plus-values apportées par la qualité de membre du CBCS peuvent-elles être clairement énoncées ?
3. Les champs de compétences et les prérogatives décisionnelles de chaque organe et groupe de travail du CBCS (IFA, IFS, PLASTIC, CRAMIC) sont-elles connues par tous ?

Au final, il s'agira d'assurer une meilleure visibilité et lisibilité des missions et actions du CBCS à destination des membres. Et pour cela, le CBCS doit d'abord mieux connaître la composition de son assemblée générale (quels sont les secteurs représentés et dans quelle proportion le sont-ils ? Quels membres ont été actifs dans des dossiers traités par le CBCS ces dernières années ? Quels sont les attentes des membres en regard des missions et actions du CBCS ?)

ACTIONS CONNEXES

Le CBCS poursuivra et proposera le renouvellement de ses mandats au **Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé**.

Le CBCS acceptera de participer aux comités d'accompagnement de projets ayant un caractère transversal et intersectoriel, lorsqu'il y est sollicité.

Alain Willaert, coordinateur général